

Chantilly, le 18 mai 2020

A l'attention des parents de 3^{ème}

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous plusieurs points importants de cette fin d'année scolaire :

- **Conseils de classe :**

- Jeudi 4 juin 2020 : classes de 3^{ème}3 et 3^{ème}2
- Vendredi 5 juin 2020 : classes de 3^{ème}5, 3^{ème}1 et 3^{ème}4

- **Diplôme National du Brevet :**

- Une information sera donnée lors de la réunion virtuelle du lundi 25 mai 2020 à 18h00 via une classe virtuelle (lien ci-dessous) :

<https://eu.bbcollab.com/guest/6b66610a0c4749f89ed469f550c4add4>

- **Orientation :**

- Voir le document joint

- **Passage des épreuves de l'ASSR 2 :**

- Les élèves de 3^{ème} se verront proposer en classe de 2^{nde} la passation de l'épreuve au lycée au cours du 1^{er} trimestre. Des éléments seront communiqués à la rentrée aux lycées.

- **Affectation :**

- Les notifications d'affectation seront données aux élèves selon un calendrier précis le 30 juin et 1^{er} juillet 2020

- **Inscriptions dans les lycées :**

- Les inscriptions dans les lycées se feront, soit en présentiel, soit via les télé-inscriptions en fonction de leurs modalités d'inscriptions.

- **Remise des manuels :**

- Les élèves de 3^{ème} remettront leurs manuels scolaires selon le calendrier de remise des affectations. En cas de livres détériorés ou manquants, une facture est faite. Vous pouvez donner à votre enfant un chèque (à l'ordre du collège des Bourgognes de Chantilly) ou des espèces. Cela permettra d'obtenir l'exeat (certificat de fin de scolarité) le jour même. Vous devez être également à jour dans le règlement des frais de demi-pension. Dans le cas d'un éventuel remboursement de notre part, merci de donner un RIB à votre enfant.

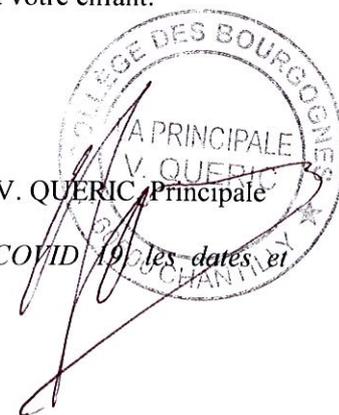
- **Remise des diplômes du DNB :**

- Le vendredi 6 novembre 2020 à 18h30

Cordialement,

V. QUERIC, Principale

Important : en raison du contexte sanitaire actuel lié au COVID 19, les dates et modalités ci-dessus sont susceptibles d'être modifiées



COLLEGE des BOURGOGNES – CHANTILLY

Protocole d'orientation pour les élèves de 3^{ème}

La phase définitive des procédures d'orientation commence le 11 mai pour l'académie d'Amiens.

A partir du lundi 11 mai 2020 jusqu'au vendredi 29 mai 2020:

- saisie des vœux définitifs (2^{nde} GT, 2^{nde} PRO...) par les parents dans les téléservices (les codes sont les mêmes que pour l'accès à l'ENT). En amont de cette saisie, vous devrez prendre connaissance et accuser réception en ligne des avis sur les intentions provisoires du 2nd trimestre.

Du 25 mai 2020 au 8 juin 2020 :

- saisie par les parents des vœux de formation codifiée (choix du lycée, choix de la formation professionnelle...) sur « AFFELNET »

➤ La saisie se fait uniquement avec les codes des parents.

En cas de difficultés lors de la saisie des vœux, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du collège au 03 44 57 20 04 ou par mail ce.0601606V@ac-amiens.fr

Les conseils de classe pour les élèves de 3^{ème} seront effectués le 4 et 5 juin 2020.

COMMENT DEMANDER UNE FORMATION DANS UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^e ?

De quoi ai-je besoin pour
faire ma demande en ligne ?

- Identifiant et mot de passe de mon compte éducation nationale (ATEN) fournis par mon établissement ou de mon compte France Connect
- Mon adresse de messagerie

Consultation des offres

À PARTIR
DU 20 AVRIL 2020

1

Je me connecte à Scolarité Services avec mon compte ATEN ou France Connect :
<https://teleservices.ac-amiens.fr/ts>

J'accède à la rubrique «Affectation après la 3^e»

2

Je consulte le guide *Après la 3^e* pour explorer les possibilités de poursuite d'études et repérer le nom des formations qui m'intéressent.

3

Dans le moteur de recherche, je saisis les formations repérées pour les découvrir plus en détail.

Formulation des demandes

DU 25 MAI
AU 8 JUIN 2020
INCLUS

4

Je me connecte à Scolarité Services / rubrique Affectation après la 3^e pour saisir mes demandes de formations et d'établissements pour l'année prochaine.

Je vérifie l'ordre de mes choix et je les enregistre.

Je pense à effectuer les démarches indiquées pour les formations qui affichent des modalités particulières d'admission (apprentissage, privé sous contrat, etc.).

Affectation et inscription

DE FIN JUIN
À DÉBUT JUILLET

5

Je reçois ma notification d'affectation et j'inscris mon enfant dans son futur établissement.